

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 26 août 2025

Membres

En exercice : 12

Présents : 8

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

13 août 2025

Date d'affichage:

13 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six août à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU

Représentés : Angélo CARINGI par Philippe GENETIER, Jean-Yves LAROCHE par Brigitte DARMEDRU, Muriel WOLKOWICKI par Ingrid LAFOREST

Excusés : Anthony ALVES DA COSTA

Absents :

Secrétaire de séance :

Objet: REMPLACEMENT DES HUISSERIES, DES STORES ET DES VOLETS DE L'ENSEMBLE SOCIO-CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTION À MBA AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS "DÉVELOPPEMENT LOCAL" - DE_2025_24

Le Maire informe les conseillers que le remplacement des huisseries, des stores et des volets roulants de l'ensemble socio-culturel (salle polyvalente et salle du foyer club) est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours, le devis s'élevant à 36 810.38 € H.T.

Une demande auprès de la préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été effectuée, s'élevant au montant prévisionnel de 11 000.00 €, soit 30% du montant H.T. Cette somme doit être déduite du montant global HT du projet avant demande du fonds de concours. La somme restante est donc la suivante : 36 810.38 € - 11 000.00 € = 25 810.38 €.

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter une aide financière de MBA au titre du fonds de concours "Développement local" s'élevant à 12 905.19 € dans le cadre du projet présenté ci-dessus, soit 50% du montant H.T. restant après déduction de la DSIL,

AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27/08/2025
et publié ou notifié
le 27/08/2025

Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.



AGEDI
Dépôt Préfecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/08/2025
071-217100841-20250826-DE_2025_24-DE